

Fluide d'échappement diesel



Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral des É.U.] / Vol. 77, N° 58 / Lundi, 26 mars, 2012 / Règles et règlements

Date de révision : 1 septembre 2015

Date de parution : 1 septembre 2015

Remplace la version datée du : 15 mai 2015

Version : 1.1

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Fluide d'échappement diesel

STCC [Code unifié de transport des marchandises] : 2818142

1.2. Utilisation prévue du produit

Agent réducteur des NOx des échappements Diesel

1.3. Nom, adresse et N° de téléphone de la partie responsable

Société

CF Industries Sales, LLC

4 Parkway North, Suite 400

Deerfield, Illinois 60015-2590

847-405-2400

www.cfindustries.com

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro en cas : 800-424-9300

d'urgence Pour les urgences chimiques : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appelez CHEMTREC – Jour ou nuit

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-E.U.)

Non classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-E.U. Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

L'exposition à ce produit peut aggraver l'état des personnes souffrant de problèmes préexistants des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

2.4. Toxicité aigüe inconnue (SGH-E.U.) Pas de données disponibles

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification (SGH-E.U.)
Eau	(N° CAS) 7732-18-5	67.5	Non classifié
Urée	(N° CAS) 57-13-6	32.5	Non classifié

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers soins nécessaires

En général : Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, faire appel à un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Quand les symptômes se produisent : aller à l'air libre et aérer la zone suspecte. Consulter un médecin si la difficulté respiratoire persiste.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Asperger la zone affectée d'eau pendant au moins 15 minutes. Communiquer avec un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, s'il y en a et si elles sont faciles à retirer. Continuer le rinçage. Faire appel à un médecin en cas de douleurs, de clignements ou de rougeurs.

Ingestion : (Se) rincer la bouche. NE PAS induire le vomissement. Consulter un médecin.

Fluide d'échappement diesel

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral des É.U.] / Vol. 77, N° 58 / Lundi, 26 mars, 2012 / Règles et règlements

4.2. Symptômes et effets les plus importants – aigus et tardifs

En général : Non considéré comme présentant un danger important dans les conditions normales d'utilisation prévues.

Inhalation : Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

Contact avec la peau : Peut causer une légère irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

Ingestion : L'ingestion est probablement nocive ou a des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Non disponible

4.3. Mention sur la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

En cas d'exposition ou d'inquiétude, contacter un médecin.

RUBRIQUE 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau trop puissant. L'usage d'un jet d'eau puissant peut propager le feu.

5.2. Dangers spéciaux à la substance ou au mélange

Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à haute température.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Dans les conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

5.3. Avis aux pompiers

Mesures de précaution – Incendie : Faire preuve de prudence en cas d'incendie causé par des produits chimiques.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou diffusée en brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection durant la lutte contre l'incendie : Ne pas accéder à la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris de protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone, Azote. Ammoniac.

Référence à d'autres rubriques

Consulter la rubrique 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer (vapeurs, brouillard, aérosol). Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel autre que les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuelle approprié (EPI).

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non requis.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

Mesures d'urgence : Arrêter la fuite si cela peut se faire en toute sécurité. Aérer la zone.

6.2. Précautions environnementales

Prévenir la pénétration dans les égouts et les eaux publics. Contacter les autorités compétentes en cas de déversement

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des produits absorbants afin de prévenir la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes pour le nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Absorber et/ou contenir le déversement avec un matériau inerte, puis placer dans un contenant adéquat.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Consulter la rubrique 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions relatives à la manutention en toute sécurité

Dangers supplémentaires lorsque ce produit est traité : Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il dégage des vapeurs toxiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et autres régions exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer, et de nouveau avant de quitter le travail.

7.2. Conditions de sécurité d'entreposage, y compris les incompatibilités

Fluide d'échappement diesel

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral des É.U.] / Vol. 77, N° 58 / Lundi, 26 mars, 2012 / Règles et règlements

Mesures techniques : Se conformer aux règlements applicables.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit sec, frais et bien aéré. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder/entreposer à l'abri des températures extrêmement élevées ou basses, des matières incompatibles.

Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Produits alcalins.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Agent réducteur des NOx des échappements Diesel.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune autre donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des bassins de lavage oculaire et des douches de sécurité d'urgence doivent être accessibles dans la proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits clos. S'assurer que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : En cas de risque d'éclaboussures : lunettes de protection.



Matériaux pour vêtements de protection : Sans objet.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures : lunettes résistant aux produits chimiques ou lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements protecteurs adéquats.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation des voies respiratoires, un appareil de protection respiratoire homologué doit être porté.

Autres informations : Lors de son utilisation, ne pas manger, boire, ou fumer.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Données sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Incolore, clair
Odeur	: Légère d'ammoniac
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 9.8 - 10
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: -12 °C (11 °F)
Point d'ébullition	: 104 °C (219 °F)
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Tension de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Gravité spécifique/densité	: 9,0909 lbs. / Densité – 4,13 kg / 3.785L @20 °C (68 °F)
Gravité spécifique	: 1,087-1,093 @20 °C (68°F)
Solubilité	: 100 %
Coefficient de partage : N-Octanol/Eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

Fluide d'échappement diesel

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral des É.U.] / Vol. 77, N° 58 / Lundi, 26 mars, 2012 / Règles et règlements

Données sur l'explosion – Sensibilité à un impact mécanique : Pas de risque d'explosion prévu dû à un impact mécanique.

Données sur l'explosion – Sensibilité à des décharges d'électricité statique : Pas de risque d'explosion prévu dû à des décharges d'électricité statique.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Dans les conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage et de manutention (voir rubrique 7).

10.3. Risque de réactions dangereuses : Polymérisation dangereuse : ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter : Températures extrêmement élevées ou basses. Matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Produits alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote. Vapeurs irritantes. Ammoniac. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Description des effets toxiques – Produit

Toxicité aiguë : Non classifié

Données sur la DL50 et la CL50 : Non disponible

Corrosion/Irritation cutanée : Non classifié

pH : 9,8 - 10

Lésion/Irritation oculaire grave : Non classifié

pH : 9,8 - 10

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié

Mutagenicité des cellules germinales : Non classifié

Tératogénicité : Non classifié

Carcinogénicité : Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée) : Non classifié

Toxicité pour la reproduction : Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique) : Non classifié

Risque d'aspiration : Non classifié

Symptômes/lésions après inhalation : Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut causer une légère irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

Symptômes/Lésions après ingestion : L'ingestion est probablement nocive ou a des effets indésirables.

11.2. Description des effets toxiques – Ingrédient(s)

Données sur la DL50 et la CL50 :

Eau (7732-18-5)	
DL50 Orale, Rat	> 90 000 mg/kg
Urée (57-13-6)	
DL50 Orale, Rat	8 471 mg/kg

RUBRIQUE 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité Aucune autre donnée disponible

Urée (57-13-6)	
CL50 Poisson 1	16 200 – 18 300 mg/L (Temps d'exposition : 96 h – Espèce : Poecilia reticulata)
CE50 Daphnia 1	3 910 mg/L (Temps d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna [Statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

Fluide d'échappement Diesel	
Persistance et dégradation	Non établies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fluide d'échappement Diesel	
Potentiel de bioaccumulation	Non établies.

Fluide d'échappement diesel

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral des É.U.] / Vol. 77, N° 58 / Lundi, 26 mars, 2012 / Règles et règlements

Urée (57-13-6)	
FBC Poisson 1	< 10
Journal du potentiel de partage n-octanol/eau	-1,59 (à 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Conformément aux normes du DOT [Ministère des transports des E.U.] Non réglementé pour le transport

14.2. Conformément aux termes IMDG [Code maritime international des marchandises dangereuses] Non réglementé pour le transport

14.3. Conformément aux normes IATA [Association internationale de transport aérien] Non réglementé pour le transport

14.4. Conformément aux exigences TMD Non réglementé pour le transport

RUBRIQUE 15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Règlements fédéraux des E.U.

Eau (7732-18-5)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) des E.U.	
Urée (57-13-6)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) des E.U.	

15.2. Règlements des États américains

Urée (57-13-6)	
E.U. – Minnesota – Hazardous Substance List [Liste des substances dangereuses]	
E.U. – Texas – Effects Screening Levels – Long Term [Niveaux de dépistage des effets – À long terme]	
E.U. – Texas – Niveaux de dépistage des effets – À court terme	

15.3. Règlements canadiens

Fluide d'échappement diesel	
Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification SIMDUT
Eau (7732-18-5)	
Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) canadienne	
Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification SIMDUT
Urée (57-13-6)	
Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) canadienne	
Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des réglementations sur les produits contrôlés (CPR) et la FDS contient toutes les informations requises par les CPR.

RUBRIQUE 16 : AUTRES DONNÉES, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 1 septembre 2015

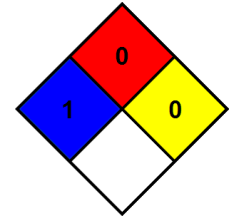
Commentaires Révisions : Section 1.1 Mise à jour

Fluide d'échappement diesel

Fiche de données de sécurité

Selon le Registre fédéral des É.U.] / Vol. 77, N° 58 / Lundi, 26 mars, 2012 / Règles et règlements

- NFPA [Association nationale des E.U. pour la protection contre les incendies] – Danger pour la santé** : 1 – L'exposition à ce produit pourrait causer une irritation mais uniquement une lésion résiduelle mineure même si aucun traitement n'est administré.
- NFPA – Risque d'incendie** : 0 – Matériaux qui ne brûleront pas.
- NFPA – Réactivité** : 0 – Normalement stables, même dans des conditions d'exposition à un feu, et ne réagissent pas avec l'eau.



Code SIMD III

- Santé** : 1 Danger léger – Irritation ou lésion mineure réversible possible
- Inflammabilité** : 0 Danger minime
- Physique** : 0 Danger minime

Partie chargée de la préparation de ce document

CF Industries, Corporate EHS Department, 847-405-2400

Ces renseignements sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour objet de décrire le produit uniquement à des fins de satisfaction aux exigences en matière de santé, de sécurité et de l'environnement. Par conséquent, ils ne sauraient être considérés comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

CF pense que les renseignements présentés dans ce document sont exacts; toutefois, CF n'offre aucune garantie concernant une telle exactitude et n'assume aucune responsabilité relative à l'usage des renseignements contenus dans le présent document par une quelconque partie. La fourniture par CF des renseignements présentés dans ce document n'a pas pour objet de constituer une opinion juridique ou de garantir la conformité des autres parties, et elle ne saurait donc être considérée comme telle. Les jugements quant à l'adéquation des informations présentes dans ce document à des fins d'utilisation par la partie ou à d'autres fins relèvent exclusivement de la responsabilité de ladite partie. Toute partie manipulant, transférant, transportant, entreposant, appliquant ou utilisant autrement ce produit doit consulter attentivement toutes les lois, règles, réglementations et normes applicables, ainsi que les bonnes pratiques d'ingénierie. Une telle consultation attentive doit être effectuée avant toute manipulation, tout transfert, tout transport, tout entreposage, toute application ou autre utilisation de ce produit.

Amérique du Nord SGH E.U. 2012 et SIMDUT 2